

Organisation

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 28 janvier 1934

Un ministère n'est pas résolu, ni rien qui y ressemble, s'il n'organise pas tout selon un ordre qui lui permette d'étendre son autorité sur toute chose, et de la plier à sa volonté.

Et qui pourrait prétendre que notre ministère manque de résolution, de près ou de loin, et qui pourrait nier que notre ministère est résolu de tous côtés et en toute direction, la résolution lui venant de tous les quartiers, et la résolution jaillissant de lui comme l'eau jaillit de sources abondantes ?! Une résolution violente et redoutable.

Les ministres accrédités l'ont goûtée, et les Anglais l'ont goûtée, de la part du bon homme, et l'ont connue amère et cuisante, sans aucun moyen de la supporter ; et les habitants de Mansourah, et les habitants de la Qalyoubiya, l'ont goûtée de la part du ministre de l'intérieur, et l'ont connue brûlante et cuisante. Et les professeurs et les enseignants, et les étudiants et les élèves, l'ont goûtée de la part du ministre des traditions, et l'ont connue comme une amertume qui engendre l'abattement dans l'âme, et fait saigner les cœurs de chagrin et de douleur. Et les conseillers royaux l'ont goûtée de la part du ministre des finances, et ont su qu'elle suscite d'abord la colère et ensuite le sourire, qu'elle est amère et douce, aigre et agréable. Et les agents de change l'ont goûtée de la part du ministre des finances, et l'ont aimée et haïe, redoutée et convoitée ; aussi se sont-ils fâchés, puis apaisés, puis fâchés de nouveau, et oscillent-ils à présent entre la colère et l'apaisement. Ils voudraient que le plaisir dure, que la joie se prolonge, et que l'allégresse demeure. Et les avocats l'ont goûtée de la part du ministre de la justice, et en sont devenus avides, et s'y sont attachés, se jetant sur elle comme les oiseaux se jettent sur l'eau après avoir traversé le désert ; quelle que fût la saveur que le ministre de la justice leur laissait goûter, ils en demandaient davantage, et convoitaient encore une autre saveur. Il les avertit, et ils trouvèrent l'avertissement doux au palais, et ne s'en contentèrent pas, n'y voyant qu'un prélude, comme ces préludes qui précèdent le repas pour en éveiller l'envie et le désir ; aussi insistèrent-ils auprès du ministre pour qu'il leur en donnât davantage, et il leur accorda une loi.

Il semble que le mets du ministre soit délicieux, et que les avocats soient affamés, car ils n'eurent pas plus tôt goûté la loi qu'ils en désirèrent une autre, ou d'autres lois encore. Voyez-les recevoir la loi tout joyeux, leur joie manquant presque les emporter dans les airs, et les élever jusqu'au ciel. Ils s'assemblent, délibèrent, puis déclarent leur rejet de la loi, leur désaccord avec elle, et leur refus de l'exécuter, prétendant qu'elle contredit la constitution, et que nulle obéissance n'est due à un gouvernant qui enfreint la constitution ; et ils s'obstinent à vouloir que Makram demeure leur bâtonnier, alors que le ministère a ordonné que Makram ne le soit plus, et ils chargent leur bâtonnier de faire connaître cette position au ministère, ce que le bâtonnier fait sans hésitation et sans feindre la lenteur.

Je dois des excuses aux avocats si je leur déclare que je ne comprends pas cette position telle qu'ils la déclarent et telle qu'ils voudraient que les gens la comprennent, mais que je la comprends plutôt pour ce qu'elle est vraiment. Ils ne rejettent la loi que par convoitise d'une autre loi, et ils ne désobéissent au ministre que pour le pousser à les presser davantage de légiférer ; car ils ont goûté le plaisir de cette forme particulière de persécution.

Car le ministre est égyptien, et l'Égyptien est généreux par nature [on ne le sollicite jamais] sans qu'il donne, on ne l'appelle jamais sans qu'il réponde. Les avocats ont demandé, et le ministre leur a donné ; les avocats renouvellent leur demande, et le ministre renouvelle son don. C'est ainsi que le conseil des ministres s'est réuni hier, et les journaux de ce matin nous apprennent que la générosité a ébranlé le ministre de la justice, puis que cet ébranlement s'est transmis du ministre à ses collègues, si bien que la générosité ébranle maintenant tout le conseil, et que tout le conseil se montre large, généreux, prêt à donner, impatient de satisfaire ceux qui demandent.

Les avocats des tribunaux indigènes ont demandé une loi, et le ministère se montrera généreux de deux lois : l'une pour les avocats des tribunaux indigènes, l'autre pour les avocats des tribunaux charaïques ; car le ministère ne veut pas donner à une partie et priver l'autre, ne veut pas nourrir les avocats indigènes en laissant les avocats charaïques se consumer d'envie, la bouche leur en venant eau pour ce que mangent leurs frères indigènes. Les avocats indigènes ont demandé une loi, et ils l'obtiendront demain ou après-demain, et les avocats charaïques obtiendront la pareille.

Et le syndicat indigène ne sera pas suspendu seul, le syndicat charaïque le sera avec lui, par bonté envers lui, et par compassion pour lui — car que ferait-il seul de la vie, une fois que sa sœur l'aurait précédé dans la mort ?! Les deux syndicats seront donc suspendus, et suspendus par une loi — que Dieu nous pardonne — non, par deux lois. Et les avocats sont affamés, que les ministres se hâtent donc de préparer le repas ; que la loi — que Dieu nous pardonne — non, que les deux lois soient rédigées avec une promptitude que nulle promptitude n'égale, et que les ministres les approuvent aujourd'hui ou demain, et qu'elles soient soumises au parlement et examinées sans délai, approuvées, promulguées par l'État, et que le repas soit servi à ces avocats affamés avant la fin de la semaine. Les hommes d'État ont prétendu que gouverner n'est rien d'autre que prévoir les conséquences des choses, se préparer pour demain, et se tenir prêt aux imprévus. Et notre ministère excelle à gouverner, connaissant demain aussi bien qu'il connaît hier.

Il estime que les avocats ne seront jamais rassasiés, et que les deux nouvelles lois n'apaiseront pas cette faim qui les consume ; aussi leur prépare-t-il encore une autre loi, à promulguer après ces deux-là, qui apportera un ordre à leurs affaires, une réforme à leurs occupations, et les ramènera dans la bonne voie. Il semble que cette loi, en préparation depuis longtemps, sera convaincante et suffisante, de sorte que les avocats n'aient plus jamais faim ; elle leur enseignera ce qu'est l'obéissance, et leur enseignera ce qu'est la soumission. Elle fera passer leurs affaires des mains du grand nombre d'entre eux aux mains d'un petit nombre, et fera passer le choix de ce petit nombre de leurs propres mains à d'autres mains, plus avisées qu'eux en matière de choix. Elle les ramènera là où furent ramenés tous les Égyptiens lorsque la constitution fut changée, car la démocratie débridée avait corrompu le peuple, et il n'y avait d'autre voie que de le ramener à la modération. Et cette démocratie débridée avait corrompu les avocats aussi, de sorte qu'il n'y avait d'autre voie que de les ramener à la modération. Et elle avait corrompu les étudiants aussi, de sorte qu'il faut fermer leurs clubs, dissoudre leurs unions, et les placer sous de nouveaux clubs et une nouvelle union, à l'abri des excès de la démocratie.

Avez-vous vu, alors, combien notre ministère est véritablement résolu, la résolution jaillissant de lui comme l'eau jaillit de sources abondantes ? Chaque jour une loi, et chaque jour un règlement ; pour chaque chose une loi et pour chaque chose un règlement : des lois pour les avocats, des lois pour les enseignants, des lois pour les étudiants, des

lois pour tout ce que vous voudrez, et des lois pour tout ce que vous ne voudrez pas.

Et que vaudrait le ministère s'il ne préparait pas de lois ? Et que ferait le parlement s'il ne légiférerait pas ? Et que ferait le journal officiel s'il ne publiait pas de lois ? Et comment les Égyptiens vivraient-ils si leur vie n'était pas réglée par des lois ? Mais qu'en pense le ministère, de ce que les avocats resteront affamés, que les lois qu'il promulguera ne les rassasieront pas, tout comme ne les ont pas rassasiés les lois promulguées jusqu'à présent ; car ils ont faim de justice et de droit, non de règlements et de lois. Les lois succéderont aux lois, si la vie du ministère se prolonge, et les avocats les dévoreront entièrement, et il y aura une course entre les avocats et le ministère, celui-ci légiférant et ceux-là dévorant, et nous verrons lequel des deux camps épuisera l'autre — si c'est le ministère qui réduira les avocats à l'indigestion, ou les avocats qui réduiront le ministère à l'épuisement et à la faillite.

Pour ma part, je suis un conseiller du ministère, sincère dans le conseil que je lui donne, et je voudrais qu'il écoutât le conseil que je lui offre ; qu'il renonce à légiférer, car la législation ne satisfera jamais les avocats et n'obtiendra rien d'eux par ce moyen. La seule voie est de déférer tous les avocats devant le conseil de discipline, car ils méritent tous d'y être déférés ; l'ordre leur fut donné et ils lui désobéirent, la révélation descendit sur eux et ils s'y opposèrent, et il n'est pas d'autre récompense pour celui qui désobéit à l'ordre et s'oppose à la révélation que d'être traduit devant le conseil de discipline. Il serait véritablement singulier que tous les avocats fussent déférés devant le conseil de discipline, et il y aurait là un avertissement pour ceux qui n'en tiennent aucun compte, une admonition pour ceux qui ne se laissent admonester par rien, et une discipline pour ceux qui n'acceptent aucune discipline.

Les avocats chercheront alors qui les défendra devant le conseil de discipline, et n'en trouveront point, et chercheront donc des défenseurs dans les pays d'Orient et d'Occident ; et le commerce en tirera profit. Et le conseil de discipline se trouvera incapable de juger ces centaines d'hommes, si bien que l'on nommera des juges et des conseillers, et l'Égypte connaîtra une activité qu'aucun pays n'a connue auparavant, une vigueur sans précédent chez les nations et les peuples, et le ministère offrira au monde entier la preuve que l'Égypte renaissante occupe désormais le premier rang des nations vivantes, se traçant un chemin vers le progrès et se conduisant vers la perfection, et la preuve que les Anglais sont durs, sévères et excessifs en refusant à l'Égypte

l'indépendance, et que tous les étrangers sont durs, sévères et excessifs en hésitant à abolir les Capitulations.

Mon Dieu, je suis sincère dans le conseil que j'offre au ministère ; fais que notre ministère soit de ceux qui écoutent la parole et en suivent le meilleur !